



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 219 133 2026-0924
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Date de convocation : 23 septembre 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-108

Date d'affichage : 23 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 32

Votants : 35

Objet : Création de l'emploi permanent de Directeur Administratif des Services H/F et autorisation de recrutement d'un agent contractuel

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Monsieur Gilles BAYART, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Thomas	GAURET	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sandra	THOUVENOT	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
Mme	Aïcha	AHRAOUI GAVINET	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Isabelle MYTYCH représentée par M. Gilles BAYART, M. Bastien SORET représenté par M. Guy ALDEGUER, Mme Catherine RONSIN représentée par Mme Camille BINET-DEZERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 313-1, L.311-2, L.332-21 et L. 332-8-2,

Vu la délibération VI-DEL-2026-081 du 09 juin 2026 portant mise à jour du tableau des emplois,

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 22 septembre 2026,

Considérant la nécessité de renforcer et structurer l'organisation administrative de la Ville d'Étampes afin de renforcer la gouvernance interne, de sécuriser juridiquement les procédures et de consolider le pilotage quotidien des services et des projets municipaux,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 1 voix contre (M. GHENAÏM) et 8 abstentions (MM. HILLAIRE, CHAAFA, HAMMOU, LE FOLL, Mmes BINET-DEZERT, AHRAOUI, MOZZANI, RONSIN),

- **Créé l'emploi permanent de Directeur/trice Administratif/tive des Services à temps complet, de catégorie A, au grade d'attaché territorial principal relevant du cadre d'emploi des Attachés territoriaux,**
- **Dit que la fiche de poste correspondante est annexée à la présente délibération,**
- **Modifie, en conséquence, le tableau des emplois,**
- **Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L. 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique,**

Le contractuel recruté devra alors justifier d'une expérience confirmée dans l'encadrement supérieur des collectivités territoriales ainsi que de compétences reconnues en matière de management, de finances publiques, de droit public et de pilotage de projets.

La rémunération de l'agent contractuel recruté sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, grade d'attaché principal et sera déterminée par l'autorité territoriale en fonction des qualifications, des diplômes et de l'expérience professionnelle antérieure du candidat retenu.

L'agent recruté percevra le régime indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expérience et à l'Engagement Professionnel correspondant

- **Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi,**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet,**
- **Dit que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**



Gilles BAYART
Maire d'Étampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :13 OCT. 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.